

BULLETIN D'INFORMATIONS aux ADHERENTS

JANVIER 2017

NOUVEAUTÉS 2017

L'Extranet, votre caisse et vous

A compter du 03 janvier 2017, la Caisse fait évoluer l'espace extranet.

Des nouveautés, une sécurité renforcée, une nouvelle technologie fondée sur l'application mobile (Responsive Design) amélioreront votre expérience utilisateur.

Le portail **extranet**, accès strictement sécurisé et réservé aux utilisateurs inscrits, c'est en **temps réel** :

- la déclaration des mouvements de personnel (entrées-sorties)
- l'examen de la situation de votre compte
- la gestion et le paiement de vos déclarations de salaires
- la gestion de vos DNA et des congés de votre personnel
- l'établissement des cartes BTP
- l'échange de fichiers avec la caisse, etc...

Pour vous, nous poursuivrons la dématérialisation des flux vous assurant réactivité et efficacité.

Rendez-vous rapidement sur votre nouvel espace.

IMPORTANT

♦ L'EXTRANET,
VOTRE CAISSE
ET VOUS

♦ TAUX D'APPEL
DE COTISATION

♦ D S N

♦ CARTE BTP

Taux d'appel de cotisation

A compter du **01 janvier 2017**, les taux d'appel de cotisation sont les suivants :

Guadeloupe : 18%

Guyane : 17,80 %

Martinique : 17,80%

Les taux d'appel de cotisation ont été déterminés par décisions du Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2016 et du 02 décembre 2016.

Ils s'appliqueront aux **rémunérations versées aux salariés des entreprises adhérents au titre du mois de janvier 2017 et des mois suivants**.

DSN

Par décision de la Direction de la Sécurité Sociale, les Caisses de Congés Payés ne sont pas éligibles à la déclaration sociale nominative (DSN).

Les adhérents de la Caisse Congés BTP – Caisse des Antilles et de la Guyane doivent continuer à procéder à leurs déclarations selon les normes en vigueur.

Carte BTP

La carte BTP dite carte MACRON n'est pas déployée dans les DOM à ce jour.

Les dispositifs de CIP BTP délivrée par les caisses régionales restent en vigueur et font l'objet d'une demande de prolongation à l'initiative des principales organisations professionnelles de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

NOS ADRESSES

- **Siège Social**
Maison du BTP
13 Lot Bardinnet
CS 90811
97244 Fort-de-France
Cedex
- **Agence Guadeloupe**
Lotissement Petit Acajou
12 rue des Multipliants
BP 459
97183 Abymes Cedex
- **Agence Guyane**
Immeuble CRCPBTP
Angle CD3–Rocade de
Baduel
BP 842
97339 Cayenne Cedex

www.congesbtp-ag.fr